

Depuis les premiers temps du pèlerinage vers Compostelle, le Camino Francès (via Burgos et Léon) n'a pas été le seul itinéraire conduisant vers les reliques de l'apôtre Jacques.

Même si son histoire présente encore bien des points obscurs, le chemin des côtes accueille les marcheurs depuis des temps très lointains. Il semblerait que ce chemin du nord ait été emprunté dès les premiers temps du pèlerinage lorsque les Maures occupaient la majeure partie de l'Espagne. La bande côtière, protégée par la cordillère cantabrique, était alors plus sûre que le reste de la péninsule. A la même époque et durant les siècles qui suivirent, les Pèlerins venus d'Europe du nord et arrivés par bateau suivaient naturellement cette voie.

Depuis Irun, un seul tracé suit la côte d'assez près. Environ au deux tiers du chemin un choix est possible : continuer le long de la côte ou obliquer sud-ouest pour traverser la montagne asturienne. C'est l'option que nous vous proposons. Le chemin prend alors le nom de Camino Primitivo, chemin primitif suivi dès le IXe siècle par le roi Alfonso II le chaste.



« ...je voyais revenir à moi des images de ciels éclatants et de sentiers boueux, d'ermitas solitaires et de côtes battues par les vagues. Dans la prison de la mémoire, le Chemin s'éveillait, cognait aux murs, m'appelait. Je commençai à y penser, à écrire et, en tirant le fil, tout est venu.

Rien n'avait disparu. C'est une erreur ou une commodité de penser qu'un tel voyage n'est qu'un voyage et que l'on peut l'oublier, le ranger dans une case. Je ne saurai pas expliquer en quoi le Chemin agit et ce qu'il représente vraiment. Je sais seulement qu'il est vivant et qu'on ne peut rien en raconter sauf le tout, comme je m'y suis employé. Mais même comme cela, l'essentiel manque et je le sais. C'est bien pour cela que, d'ici peu, je vais reprendre la route. Et vous aussi. »

Jean-Christophe Rufin, de l'Académie Française  
Immortelle Randonnée, Compostelle malgré moi. Editions Guérin



# SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE Par le chemin Côtier

## Camino del Norte et Camino Primitivo

AU DEPART DE DIJON

MARCHE ET SPIRITUALITE  
26 mai au 5 juin 2020

avec le père Michel de GIGORD, accompagnateur spirituel  
et la Confraternité des pèlerins de  
Saint-Jacques de Compostelle en Bourgogne

[confraternite@st-jacques-bourgogne.org](mailto:confraternite@st-jacques-bourgogne.org) / [www.st-jacques-bourgogne.org](http://www.st-jacques-bourgogne.org)



**SERVICE DES PELERINAGES**

**9 bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON**

Tél 03.80.63.14.65 - [pelerinages.dijon@wanadoo.fr](mailto:pelerinages.dijon@wanadoo.fr)

[www.pelerinages-dijon.cef.fr](http://www.pelerinages-dijon.cef.fr)

lundi-mardi-jeudi : 9:00-12:00/14:00-16:30

mercredi-vendredi 9:00-12:00

OPERATEUR DE VOYAGES N°IM021100010

## PROGRAMME

Chaque jour 10 à 20 km de marche (en deux groupes)  
dont une partie en silence et le reste de l'étape en autocar

### Mardi 26 mai :

Départ de Dijon pour Verdels (33).  
Sanctuaire de Marie Consolatrice.

### Mercredi 27 mai :

Marche en pays basque.  
Bidart - Saint Jean de Luz.

### Jeudi 28 mai :

Passage de la frontière franco-espagnole  
Marche sur la Costa Vasca.

### Vendredi 29 mai et samedi 30 mai :

Marches sur la Costa de Cantabria entre Castro Urdiales  
et San Vicente de la Barquera.

### Dimanche 31 mai :

Marche sur la Costa Verde.

### Lundi 1er juin :

Marche sur le Camino Primitivo par le Puerto del Palo.

### Mardi 2 juin :

Santiago de Compostela.  
Arrivée à la cathédrale depuis le Monte del Gozo.

### Mercredi 3 juin :

Au bout du continent : Cabo Finisterre et Muxia.

### Jeudi 4 juin :

Le retour. Arrêt à Burgos. Nuit à Lourdes.

### Vendredi 5 juin :

Messe de fin de pèlerinage à Lourdes.  
Arrivée à Dijon vers 22 heures.

*Programme à titre indicatif, pouvant subir des modifications*

*Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente qui ont été fixées par le décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°94-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.*

## CONDITIONS

### **PRIX DU PELERINAGE : 980 € par personne**

Ce prix a été calculé sur la base de 40 participants minimum.

Il a été établi sur la base des tarifs connus au 15 octobre 2019. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des éventuelles variations des données.

### Acompte demandé à l'inscription : 250 €.

Les chèques sont à établir à l'ordre de « AD Pèlerinages diocésains ». Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à verser avant le 15 avril 2020.

### Annulation : Retenue en cas de désistement :

- ♦ plus de 15 jours avant le départ : 50 €
- ♦ moins de 15 jours avant le départ : 200 € (sauf en cas de remplacement : 50 €).

### Ce prix comprend :

- ♦ le transport en autocar de Dijon à Dijon
- ♦ l'hébergement en chambres doubles ou collectifs
- ♦ les dépenses concernant les repas
- ♦ l'assurance responsabilité civile et l'assistance.

### Ce prix ne comprend pas :

- ♦ la cotisation 2020 à l'Association Confraternité des pèlerins de St Jacques de Compostelle : 17 € par personne et 27 € pour un couple
- ♦ les boissons non prévues aux menus
- ♦ les dépenses personnelles

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone. L'inscription n'est pas confirmée par écrit : la réception de la fiche et l'acompte débité faisant foi. Les inscriptions sont closes sans préavis lorsque le groupe est complet.

*Les informations complémentaires (liste matériel, bibliographie...) vous seront communiquées deux mois environ avant le départ.*

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les marches de type randonnée, les longs trajets en car, le changement des habitudes alimentaires exigent un effort certain ainsi qu'une bonne santé. **Il est nécessaire de s'entraîner régulièrement à la marche** dans les mois qui précèdent le pèlerinage. Vous trouverez en pièce jointe un programme de marches d'entraînement et de rencontres avec d'anciens et de futurs pèlerins. Nous vous conseillons fortement d'y participer.

**Un certificat médical de votre médecin attestant de votre capacité à marcher de 10 à 20 km pendant 7 jours de suite vous sera demandé un à deux mois avant le départ.**